

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Arrêté n°02/CDG/2026

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SUBIR L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE, INTERNE SPÉCIAL ET DE TROISIÈME CONCOURS, D'ANIMATEUR TERRITORIAL, ORGANISÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MAYOTTE - SESSION 2025

Le Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de Mayotte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation et de la fonction publique,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2011-559 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique, (article 3-1°),

Vu le Code des sports, et notamment son article L.221-3 qui dispose que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

CONCOURS EXTERNE D'ANIMATEUR TERRITORIAL
SESSION 2025

Liste des candidats admissibles au concours externe d'animateur territorial, session 2025

N° DOSSIER	NOM	PRÉNOM
8	ALI	Amir El-Mouminina
18	ALI	Ylang
2	ALI CHARIF	Nassuhati
16	ATTOUMANI	Fatimati
14	DAOUD	Anlyati
12	DAOUDOU	Rachidi
9	OUSSENI	Inoussa
15	SAID BACO	Ankdine
10	SOUFOU	Inchati
7	SOUFOUMADI	Lahadhoiti

La liste des candidats admissibles au **concours externe** d'animateur territorial, session 2025, est arrêtée à **10 candidats**.

Fait à Mamoudzou, le 13 janvier 2026

Le Président,
Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique
de Mayotte
Youssef AMBDI




CONCOURS INTERNE D'ANIMATEUR TERRITORIAL -
SESSION 2025

Liste des candidats admissibles au concours interne d'animateur territorial, session 2025

N° DOSSIER	NOM	PRÉNOM
17	ABDOURAHAMAN	Dhuyaou
3	BACO WOINA	Ouwéis Chakrina
9	DAOUDOU	Maidat
11	DJOU MOI ep. SAID IBRAHIM	Hinnaya
1	HALIDI	Toulaydhoi
13	HANAFI	Charfati
19	HASSANI	Zafarani
14	HOUDI	Djadair
15	MIHIDJAY	Yasmina
10	OUSSENI	Anli

La liste des candidats admissibles au **concours interne** d'animateur territorial, session 2025, est arrêtée à **10 candidats**.

Fait à Mamoudzou, le 13 janvier 2026



Le Président,
de la Fonction Publique Territoriale
de Mayotte
Youssef AMBDI

Youssef AMBDI

**ANNEXE 3****TROISIEME CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL -
SESSION 2025****Liste des candidats admissibles au Troisième concours d'animateur territorial, session 2025**

N° DOSSIER	NOM	PRÉNOM
2	MADI	Ambida

La liste des candidats admissibles au **Troisième concours** d'animateur territorial, session 2025, est arrêtée à **1 candidat**.

Fait à Mamoudzou, le 13 janvier 2026

Le Président,



Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de Mayotte

Youssef AMBDI